



CANAL
SEINE-NORD
EUROPE

Observatoire de l'environnement

Rapport d'activités 2021

30/05/2022

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



SOMMAIRE

Préface de Guy Fradin, Président de l'Observatoire.....	4
Résumé.....	5
Introduction	6
1. Le comité de suivi et les activités transversales.....	7
1.1. Les réunions du comité de suivi.....	7
1.2. Une présentation du PCS en comité de suivi.....	7
1.3. Une plénière Tortille-Louette.....	7
2. Sur la thématique Paysage et architecture.....	8
2.1. Suivi de l'atlas des paysages	8
2.2. Lancement de la consultation pour le renouvellement de l'OPP.....	8
2.3. tableau de suivi des demandes.....	8
3. Sur la thématique Hydraulique, hydrogéologie et cours d'eau.....	10
3.1. Evolutions des études de PRO du secteur 1	10
3.2. Avis sur les AVP2 des secteurs 2345	10
3.3. Indicateurs de suivi hydromorphologique de l'Oise	11
3.4. Schéma d'alimentation en eau du CSNE.....	11
3.5. Programme de suivi des incidences du CSNE et son reporting	11
4. Sur la thématique Espaces naturels et biodiversité.....	12





PREFACE DE GUY FRADIN, PRESIDENT DE L'OBSERVATOIRE

Pendant la crise sanitaire, les travaux continuent !

En effet l'exercice 2021 a été, comme le précédent, sévèrement marqué par la situation sanitaire tant pour les activités de la Société du Canal Seine-Nord/Europe que pour celle de l'Observatoire environnemental.

Pour ce qui concerne l'Observatoire, le lecteur du présent rapport d'activités pourra prendre connaissance de ses travaux pour lesquels ont été abondamment utilisés les services de liaisons numériques pour tenir les réunions nécessaires à ses analyses et propositions.

Formellement, l'Observatoire a construit et transmis ses avis sur le PRO du secteur 1 et sur les AVP des secteurs 2 à 5, que l'on peut consulter sur le site de la Société. En complément aux travaux des trois commissions de l'Observatoire, celui-ci a dédié spécifiquement deux des réunions de son Comité de suivi à deux enjeux majeurs du projet, le pont-canal de la Somme (PCS) d'une part et l'aménagement des secteurs de la Tortille et de la Louette d'autre part. Les échanges qui ont eu lieu entre le Comité de suivi et la Société du canal ainsi que la maîtrise d'oeuvre (MOE) ont été très fructueux tant pour l'Observatoire qui a clairement appréhendé le contenu des projets que pour la Société et la MOE qui ont entendu les points d'attention, notamment en matière de paysage et de biodiversité, soulignés par le Comité de suivi. Nous suivrons bien entendu avec attention la suite qui sera réservée à nos remarques et propositions.

Pour ce qui concerne la Société il suffit de dire qu'au cours de l'année écoulée elle a fait le nécessaire pour que les travaux puissent commencer cette année ; c'est un grand plaisir pour tous d'entrer enfin dans la phase de réalisation de cet ambitieux projet et de confronter les analyses à la réalité. Par ailleurs, comme je le soulignais dans le rapport d'activités de l'an passé, la Société a continué à manifester sa conscience du défi environnemental de son projet ainsi que sa confiance dans l'Observatoire pour l'aider à relever ce défi.

Je tiens à remercier ici les personnes qui ont constamment apporté leur appui à nos travaux, tant celles de la Société dont certaines l'ont quittée depuis la reprise des travaux de l'Observatoire, que celle de notre assistant qui exerçait sa mission pour la première fois en 2021, et qui l'a parfaitement remplie, ainsi bien entendu que tous les membres de l'Observatoire et en particulier les Présidents des Commissions Hydraulique, Biodiversité et Paysage/territoires qui se sont dépensés sans compter.





Résumé

L'année 2021 de l'Observatoire de l'environnement a été marquée par une réunion plénière consacrée à la retenue de Louette et la renaturation de la Tortille et une présentation du pont-canal de la Somme en comité de suivi.

Les commissions ont fourni des avis sur les études de PRO du secteur 1 ainsi que sur les AVP des secteurs 2 à 5. La commission Paysage et architecture a continué le suivi de l'atlas des paysages et a lancé le marché de renouvellement de l'observatoire photographique du paysage. La commission Hydraulique a, quant à elle, travaillé sur le schéma d'alimentation du canal ainsi que sur le programme de suivi des incidences du CSNE. Enfin, la commission Biodiversité a avancé sur le bilan des impacts et des compensations pour les espèces protégées des secteurs 2, 3 et 4 et leurs habitats associés.

En 2021, l'Observatoire a passé sa première année complète accompagnée du nouveau groupement chargé de son animation. Compte-tenu de l'épidémie de COVID, la plupart des réunions se sont tenues en visio.





INTRODUCTION

En 2009, VNF a mis en place un observatoire de l'environnement dont le but est de suivre les principaux effets du canal Seine-Nord Europe sur l'environnement, pendant et jusque 10 ans après sa construction.

Suite à une période d'interruption d'activité en 2017 et 2018 et à la création de la société du Canal Seine-Nord-Europe (SCSNE), cet observatoire a été réinstallé officiellement le 25 janvier 2019 et a repris ses activités sur les mêmes principes de fonctionnement que pour la période 2009-2016.

2019 était donc la première année d'activité de cette instance renouvelée. 2020, était une année particulièrement dense pour la SCSNE avec notamment, pour les secteurs 2, 3, 4 et Ecluses, l'arrivée des nouveaux maîtres d'œuvre. 2021 aura été la première année complète d'activité de l'Observatoire avec l'appui du nouveau groupement d'AMO.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de l'activité de l'Observatoire pour l'année 2021.





1. LE COMITE DE SUIVI ET LES ACTIVITES TRANSVERSALES

1.1. LES REUNIONS DU COMITE DE SUIVI

Le comité de suivi s'est réuni à 3 reprises en 2021 (19 février, 16 avril et 7 juillet).

A chaque réunion, les présidents des 3 commissions synthétisent le contenu des échanges qui ont eu lieu dans leurs commissions respectives et discutent de sujets communs comme par exemple le Pont Canal de la Somme (PCS). Le comité de suivi a finalisé et validé l'avis de l'observatoire sur les études de PRO du secteur 1 en février, ainsi sur les études d'AVP des secteurs 2345 en avril. La réunion de bilan de l'année 2021 s'est tenue le 5 janvier 2022.

1.2. UNE PRESENTATION DU PCS EN COMITE DE SUIVI

Lors du comité de suivi du 16 avril, Eric Vachet (SCSNE), a présenté le projet de pont-canal de la Somme.

Le PCS est en soi une mesure d'évitement du fait de sa transparence hydraulique vis-à-vis de la Somme.

Divers exemples de ponts-canaux ont été présentés, en particulier celui de Magdebourg. Les ingénieurs et exploitants de ce dernier ont été rencontrés afin de pouvoir échanger sur leur retour d'expérience.

Des études montrent que les protections contre le vent devraient avoir une hauteur minimale de 1,5 mètres. Le REX de Magdebourg indique qu'il n'y a pas eu de jour de fermeture liée au fort vent, des études ultérieures sont à prévoir.

Un dialogue compétitif est prévu, 3 à 5 candidats sont attendus.

L'échange entre Eric Vachet et les membres du comité de suivi a permis d'apporter des précisions sur le projet, les démarches, les travaux, le calendrier etc. Il a aussi permis à chaque président de commission d'exprimer les points d'attention spécifiques à leur thématique.

1.3. UNE PLENIERE TORTILLE-LOUETTE

Lors d'une réunion plénière, le 7 juillet, les équipes de maîtrise d'œuvre du secteur 3 ont présenté en détail les 2 aménagements, présentations suivies d'échanges avec les participants.

Les commentaires et questions des participants ont montré qu'il y a encore des pistes à explorer pour améliorer la performance environnementale de la retenue de Louette et des précisions techniques à apporter notamment sur la Tortille.

Sur les deux secteurs, un travail d'échanges entre les commissions Biodiversité et Paysage (qui sont clairement les plus concernées) et la MOE est nécessaire. Les commissions devront détailler leurs questions et propositions.

Si la restauration de la Tortille se décale dans le temps, la possibilité de prolonger la réflexion et de procéder par itérations sera explorée.





2. SUR LA THEMATIQUE PAYSAGE ET ARCHITECTURE

La commission Paysage et architecture s'est réunie 6 fois en 2021 (16 et 23 février, 12 avril, 29 juin, 9 et 29 novembre). Ses activités se sont partagées entre quatre grands thèmes : le suivi de l'Atlas des Paysages, l'étude du PRO v2 du secteur 1, l'étude de l'AVP des secteurs 2 à 5 ainsi que sur le lancement de la consultation pour le renouvellement de l'Observatoire Photographique du Paysage.

2.1. SUIVI DE L'ATLAS DES PAYSAGES

La Commission a donné son avis sur le document minute du secteur 1 de l'atlas des paysages consacré au secteur 1. Une visite de terrain avec l'équipe en charge de l'atlas a été organisée sur les secteurs 234. Des échanges sur la réalisation de la revue de presse et sur la définition des unités de paysages ont été menés. Le document minute des secteurs 234 est attendu pour 2022.

2.2. LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'OPP

Noémie Chabert, pour l'équipe d'AMO a repris le travail (fiches de suivi, localisation SIG...), de P. Bogner, précédent titulaire du marché d'OPP, en 2012 et 2016.

Du fait des modifications de tracés apportées par les différentes équipes de MOE, la commission a reconsidéré la pertinence de chacune des quelques 52 photos qui constituaient l'observatoire arrêté en 2016. Elle a identifié les photographies à reprendre pour terminer l'état de référence, au regard de l'évolution du projet.

Le dossier de consultation des entreprises a été préparé et la consultation lancée. (L'analyse des offres a été réalisée en janvier 2022. Patrick Bogner a été reconduit dans sa mission. Une présentation des attendus des photos nouvelles a eu lieu lors d'une visite de terrain d'une journée, le 2 mars. La première nouvelle campagne de photos a eu lieu en mars 2022).

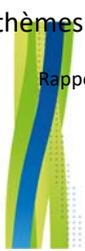
2.3. TABLEAU DE SUIVI DES DEMANDES

Les membres de la commission attendent davantage de réactions vis-à-vis des questionnements et recommandations qu'ils formulent au cours des différentes réunions.

Pour faciliter le recueil d'information et le suivi des demandes, la SCSNE a proposé qu'un tableau de suivi des demandes soit réalisé afin de faciliter le recueil d'information et le suivi des demandes. Ce tableau servira de document navette entre les membres de la commission, la SCSNE et les maîtres d'œuvre. Il vise à suivre l'ensemble des demandes, de façon à ne pas en oublier.

Les thèmes et secteurs particuliers concernés sont :

- o thèmes





- La continuité des modes doux, à la fois le long du CSNE, et depuis le CSNE ,
- L'aménagement du chemin de service, et plus largement le traitement du domaine public fluvial, (du bord du canal à la limite d'emprise du domaine public fluvial)
- Les doctrines de plantation le long du canal et sur les zones de dépôt
- L'avenir du canal du Nord et plus largement de ses sections et ouvrages amenée à être transformés
- L'aménagement et l'insertion paysagère des zones de dépôts
- L'insertion paysagère des abords des écluses, et notamment la question de l'aménagement des limites et des espaces accessibles au public
- L'aménagement des berges, des berges lagunées et des annexes hydrauliques
- L'aménagement global des rescindements de voirie, notamment dans leur insertion paysagère et leur prise en compte des usages des riverains

- secteurs particuliers
 - Le secteur global de Noyon depuis Pont Lévêque jusqu'au port fluvial de Catigny
 - L'aménagement global du rescindement de Catigny
 - L'aménagement des abords du Pont-canal de la Somme
 - L'aménagement de la retenue de la Louette et de ses abords
 - L'aménagement global du secteur d'Allaines
 - L'aménagement de la Tortille
 - L'aménagement de la tranchée d'Ytres ainsi que les aménagements des abords du village d'Ytres au passage du CSNE
 - Les stratégies d'aménagement paysager des futurs ports fluviaux
 - autres points singuliers.





3. SUR LA THEMATIQUE HYDRAULIQUE, HYDROGEOLOGIE ET COURS D'EAU

La commission Hydraulique, hydrogéologie et cours d'eau s'est réunie 4 fois en 2021 (16 février, 4 mai, 6 juillet et 20 décembre). Ses principales activités ont porté sur

- l'étude des évolutions des études de PRO du secteur 1 et des AVP2 des secteurs 2345,
- le travail sur les indicateurs de suivi hydromorphologique de l'Oise,
- le travail sur la mise à jour du programme de suivi des incidences du CSNE,
- les modalités de reporting des résultats du programme de suivi, avec fourniture d'exemple,
- le schéma d'alimentation en eau du CSNE.

Les travaux de la commission ont abouti à l'abandon du suivi isotope (pour une question de coûts).

Ils ont permis d'aborder les questions de l'étanchéité entre l'eau du CSNE et l'eau de la nappe, mais aussi la nécessité de surveillance de la nappe alluviale de l'Oise, l'étanchéité du bief 2 (études lancées), la tranchée d'Ytres, la situation de la nappe de la craie au niveau de la Tortille et la modélisation de l'impact sur la nappe de la craie.

Le reporting de ces indicateurs est essentiel, ce qui sera abordé en début d'année 2022, ainsi que la complétude des données d'entrée, la mise à jour de l'état de référence avant travaux, la phase opérationnelle du programme et le reporting.

Le besoin d'interface avec les autres commissions, en particulier avec la commission Biodiversité, a été exprimé.

3.1. EVOLUTIONS DES ETUDES DE PRO DU SECTEUR 1

Trois évolutions principales ont été présentées. Elles portent sur :

- l'étanchéité latérale, avec la mise en oeuvre d'une étanchéité verticale sur une partie du bief 2 en complément de l'étanchéité de surface,
- la stabilité du bief 2 considéré comme un barrage de classe C, avec un meilleur contrôle des débordements de crues, et
- les conditions de réalisation de la confluence entre l'Oise naturelle et l'Oise canalisée, avec la création de seuils.

3.2. AVIS SUR LES AVP2 DES SECTEURS 2345

Plusieurs évolutions ont été présentées. Du point de vue des impacts hydrogéologiques, les modélisations complémentaires sont restées conformes aux études antérieures, confirmant les principales incidences.

En retour de l'avis formulé par la commission, des réponses ont été apportées par la SCSNE sur les principaux points soulevés. Les recommandations ont bien été prises en compte. Elles seront, le cas échéant, intégrées dans les études de PRO conduites par les maitres d'oeuvre.





3.3. INDICATEURS DE SUIVI HYDROMORPHOLOGIQUE DE L'OISE

La commission a proposé une adaptation des critères permettant de décrire l'évolution des sections de berges recrées et le comportement des fonds réaménagés pour le secteur 1 (Oise naturelle). Une sélection de stations d'observation est discutée.

3.4. SCHEMA D'ALIMENTATION EN EAU DU CSNE

Une présentation détaillée du schéma d'alimentation du CSNE a été faite, en précisant notamment les principes du règlement d'eau et le fonctionnement des ouvrages principaux (écluses et retenue de Louette).

En complément, les incidences du CSNE sur le fonctionnement hydraulique du canal du Nord ont été présentées en indiquant notamment les modalités techniques du maintien de son alimentation au nord d'Allaines pour compenser son interruption.

3.5. PROGRAMME DE SUIVI DES INCIDENCES DU CSNE ET SON REPORTING

Une mise à jour du programme de suivi est sollicitée par la SCSNE afin de vérifier le choix des indicateurs sélectionnés et le coût global des suivis. La démarche relativement complexe mérite une simplification. Certains indicateurs de suivi ont été adaptés. Une réflexion a été engagée sur les modalités de traitement à effectuer sur les données brutes collectées et sur les modalités de présentation des résultats (format du reporting).





4. SUR LA THEMATIQUE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

La commission Espaces naturels et biodiversité s'est réunie 2 fois en 2021 (24 février et 15 décembre).

L'activité de la commission a abouti à 2 résultats principaux : la formulation de l'avis sur l'AVP et la rédaction de deux protocoles : le protocole d'évaluation des impacts indirects sur les ZH et protocole d'analyse de l'efficacité des mesures de franchissement du canal par les chiroptères.

Les points essentiels abordés lors des commissions sont :

- La présentation des points clés du dernier avis relatifs aux études de PRO du secteur 1 : berges lagunées et site compensateur des gravières de Pimprez / Chiry-Ourscamp,
- L'avis sur les principales mesures d'évitement et de réduction ainsi que les principes de compensation sur le plan écologique des secteurs 2, 3 et 4,
- Le bilan des impacts et des compensations pour les espèces protégées des secteurs 2, 3 et 4 et leurs habitats associés,
- L'avancement des travaux sur les indicateurs de suivi.

La commission a suivi le rythme des maîtres d'œuvre et a aussi travaillé sur les sujets du quai de Pimprez, du traitement des espèces végétales invasives, du suivi des plantations compensatoires (actions de protection et suivi des travaux).

Ainsi la commission a étudié les premières plantations compensatoires sur les secteurs 2, 3 et 4, ainsi que les principales mesures d'évitement et de réduction sur les phases travaux et exploitation des écluses. Sur les compensations, les bilans sont plutôt favorables.

Enfin, concernant les indicateurs, un travail est à réaliser sur les coûts associés ainsi que sur leur identification plus précise afin d'éviter les redondances. Le reporting est à lancer, en veillant à la cohérence et à la connexion des indicateurs entre les commissions.



